



2025
2026

Guide

enfance
jeunesse



suresnes

Sommaire

Interlocuteurs

- Commune / Éducation nationale.....P.4-5

Écoles

- Inscrire son enfant à l'écoleP.6-7

Temps péri et extra scolaires

- Maternelles.....P.8
- Élémentaires.....P.10
- Temps du repas.....P.12
- Mercredi.....P.14
- Vacances scolaires.....P.17
- Facturation.....P.18

Vie scolaire

- Associations de parents d'élèves.....P.20
- Les + à Suresnes.....P.22
- Soutien aux enfants et aux familles.....P.24

Quand l'école est finie

- Service des sports.....P.26
- École des arts & Conservatoire.....P.27
- Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes.....P.28
- Cinéma le Capitole.....P.29
- Médiathèque.....P.30
- Théâtre Jean Vilar.....P.31
- Vie associative.....P.32
- Service jeunesse.....P.33
- Maison de quartier.....P.34
- Espace jeuneS.....P.36
- Suresnes Information Jeunesse.....P.37
- Maison des familles.....P.38

- **MÉMOS**.....P.39

Calendrier des vacances 2025/2026

Édito

Chers parents,

L'équipe municipale souhaite une belle rentrée à tous les enfants et jeunes suresnois, ainsi qu'à leurs enseignants. **Merci aux parents et acteurs éducatifs qui ont participé à l'évaluation de notre projet éducatif l'an dernier.**

Le nouveau projet éducatif pour Suresnes PEP'S 2025-2028 s'inscrit dans la continuité : assurer la cohérence éducative, renforcer la capacité d'agir des jeunes et mieux prendre en compte l'individualité de chacun. Leur bien-être et leur réussite restent notre priorité.

Les assises de la jeunesse au printemps dernier ont permis d'intégrer leurs préoccupations, notamment sur la santé mentale, l'orientation et l'insertion professionnelle. Les équipes de Suresnes Information Jeunesse sont à leur écoute et répondent aux questions et coordonnent les besoins et les orientations.

D'importants moyens sont mobilisés pour recruter et fidéliser des professionnels, améliorer l'accueil dans nos équipements et poursuivre la rénovation des écoles pour palier les effets du réchauffement climatique. **Cet été, deux cours Oasis ont été réaménagés** avec des matériaux naturels et des sols limitant les îlots de chaleur.

Belle année scolaire à tous !

Muriel RICHARD
Adjointe au Maire,
déléguée à l'Éducation

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes,
Vice-président du
Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine

Ville de Suresnes

Adjointes au Maire et conseillers municipaux

Muriel Richard

1^{re} adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, Affaires juridiques, Gestion des Instances, Relations Internationales, Jumelage, Enseignement Supérieur et formation continue

Alexandre Burtin-Luciotto

Adjoint au Maire délégué au Sport

Élodie Reber

Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance, à la Famille et à la parentalité

Frédérique Laine

Adjointe au Maire déléguée à la Jeunesse

Sophie de Lamotte

Conseillère municipale déléguée à la Lecture publique, musique, danse, cinéma, commande publique, plan vélo, arts plastiques

Direction Famille et Éducation

Dir. : Valérie Gaude Da Silva
vgaude@ville-suresnes.fr

Service Vie dans les écoles

Responsable : Annabelle Antunes
aantunes@ville-suresnes.fr

Service Activités périscolaires et éducatives

Responsable : Emmanuelle Biret
ebiret@ville-suresnes.fr

Service Restauration

Responsable : Céline Bouthelot

Service Jeunesse

Responsable : Frédéric Hurier
fhurier@ville-suresnes.fr

Service Petite enfance

Responsable : Hélène Perri
petiteenfance92@ville-suresnes.fr

Éducation nationale

- **Rectorat de l'académie de Versailles**
Recteur : Etienne Champion
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex
01 30 83 44 44
- **Direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale**
DASDEN : Frédéric Fulgence
167/177 av. Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex
01 71 14 27 64
- **Inspection de l'Éducation nationale**
Inspectrice : Catherine Josserand
5/19 rue du Dr Émile Roux
92150 Suresnes
01 30 83 45 55
- **Centre d'information et d'orientation de Puteaux**
2 cour du Mal Leclerc
92800 Puteaux
01 49 03 74 20

Inscrire son enfant à l'école

Les inscriptions pour l'entrée à l'école maternelle s'effectuent du **5 janvier au 31 mars 2026**

en ligne via le **Portail Familles** : suresnes.portail-familles.com
(onglet Périscolaire > Mes facilités périscolaires)

OU à l'accueil du **7/9 rue du Mont-Valérien**, sur rendez-vous.

Depuis la rentrée 2019, **l'instruction est obligatoire** à partir de l'âge de **3 ans**.

Pour les nouveaux arrivants en cours d'année scolaire, les inscriptions s'effectuent tout au long de l'année.

Documents à fournir via le portail familles

- livret de famille ou acte de naissance + justificatif de domicile de moins de trois mois + copie de l'acte de jugement dans son intégralité (en cas de divorce ou de séparation) et/ou autorisation de l'autre parent + un certificat de radiation (pour les enfants ayant fréquenté une école hors Suresnes).

Une fois l'inscription réalisée auprès de la mairie, une fiche de pré-inscription sera remise aux parents qui pourront prendre contact avec le directeur d'école pour valider l'admission de l'enfant.

À SAVOIR

Afin de contrôler le respect de l'obligation scolaire, chaque année, « à la rentrée scolaire, le Maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire. Les personnes responsables doivent y faire **inscrire les enfants** dont elles ont la garde » (article L. 131-6 du code de l'éducation).

Les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation d'instruction, qui désirent l'instruire à domicile, doivent solliciter l'autorisation préalable des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN 92), à la suite de la promulgation de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et de ses décrets d'application.

Renseignements :
<https://www.ac-versailles.fr/instruction-dans-la-famille-92>

Les établissements de la Ville

Maternelles

Wilson

6 av. du Président Wilson
01 41 18 19 80

Édouard Vaillant

10 av. Édouard Vaillant
01 41 18 17 30

Raguidelles

19 rue du Docteur Émile Roux
01 41 18 69 14

République

7 rue du Chemin Vert
01 41 18 38 00

Simone Veil

3 rue Alexandre Darracq
01 41 18 16 97

Henri Dunant

17 rue du Commandant Rivière
01 41 18 38 13

Joséphine Baker

12/14 rue Benoît Malon
01 41 18 37 00

Robert Pontillon

6 rue du Capitaine Ferber
01 41 18 19 76

Cottages

32 rue des Cottages
01 41 18 16 90

Marcel Mouloudji

10/12 rue de Sèvres
01 41 18 18 01

Honoré d'Estienne d'Orves

47 rue Carnot
01 41 18 38 70

Noor Inayat Khan dite « Madeleine »

10 av. Sisley
01 71 04 57 84

Berty Albrecht

86 rue Carnot
01 41 18 16 98

Élémentaires

Vaillant-Jaurès

6/8 av. Édouard Vaillant
01 41 18 16 95

Raguidelles

5/19 rue du Docteur Émile Roux
01 41 18 15 75

Parc

36 rue du Docteur Magnan
01 41 18 96 12

Jules Ferry

12 rue Jules Ferry
01 41 18 19 00

Berty Albrecht

86 rue Carnot
01 41 18 16 98

Joséphine Baker

12/14 rue Benoît Malon
01 41 18 37 00

Robert Pontillon

6 rue du Capitaine Ferber
01 41 18 19 76

Cottages

32 rue des Cottages
01 41 18 16 91

Mouloudji

10/12 rue de Sèvres
01 41 18 18 01

Honoré d'Estienne d'Orves

47 rue Carnot
01 41 18 38 70

Noor Inayat Khan dite « Madeleine »

10 av. Sisley
01 71 04 57 84

École privée catholique sous contrat Saint-Leufroy

(de la petite section maternelle au CM2)
92/96 rue de la République
01 45 06 53 58
(les inscriptions se font directement auprès de la directrice)

Écoles privées hors contrats

École Les Colibris - école Montessori internationale de Suresnes

16 rue Édouard-Nieuport.
01 47 91 54 14

École de l'Optimisme école Montessori

2 rue Émilien-Colin.
09 54 50 29 85

École Pardess 'Haya

54 rue Gardenat Lapostol.
06 19 92 25 21

Collèges

Les collèges sont gérés par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Les inscriptions s'effectuent auprès du chef d'établissement.

Hubert Germain

78 rue Carnot
01 47 72 04 86

Émile Zola

46 av. Franklin Roosevelt
01 45 06 12 14

Henri Sellier

7 bd Aristide Briand
01 47 72 03 53

SEGPA Sellier

7 bd Aristide Briand
01 47 72 26 60

Lycées

Les lycées sont gérés par le Conseil régional d'Île-de-France. Les inscriptions s'effectuent auprès du chef d'établissement.

Paul Langevin

2 rue Payret-Dortail
01 47 72 20 13

Louis Blériot

(lycée professionnel)
67 rue de Verdun
01 45 06 21 36

Établissement spécialisé

SIPFP Section d'initiation et de 1^{re} formation professionnelle (ex EMPRO)
70 rue de la Procession
01 45 06 15 09

Temps scolaires et périscolaires

Temps périscolaires

Pour accéder aux inscriptions

Inscriptions en ligne via le portail familles chaque année à partir de mi-juillet.

Portail familles

Pour accéder aux inscriptions sur le portail familles, se connecter sur : suresnes.portail-familles.com (utilisation de votre identifiant et de votre mot de passe).

Sont disponibles sur le site internet de la ville (rubrique périscolaire) : le guide pratique des inscriptions et les règlements intérieurs des différentes activités périscolaires et de restauration, qui précisent les modalités d'inscription, de fréquentation et de tarification.

Maternelles

Centres d'accueil

Dans chaque école maternelle, un accueil est organisé de 7h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h30, afin d'aider les parents dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires scolaires. L'équipe d'animation de chaque centre est composée d'un Directeur d'animation, votre interlocuteur privilégié, et d'animateurs qualifiés. Le goûter est fourni par la Ville

Planning

LUNDI • MARDI • JEUDI • VENDREDI

7h45-8h20

Centre d'accueil du matin

8h20-8h30

Accueil des élèves

8h30-11h30

Enseignements

11h30-13h20

Pause méridienne

13h20-13h30

Accueil des élèves

13h30-16h30

Enseignements

16h30-18h

Élémentaire
Atelier du PEPS, étude
1^{er} temps d'animation

Maternelle
Centre
d'accueil
du soir
avec départs
échelonnés à
partir de 17h

18h-18h30

Centre d'accueil
du soir avec départs
échelonnés

MERCREDI - JOURNÉE DE CENTRE DE LOISIRS

Élémentaires

Centres d'accueil

Dans chaque école élémentaire, un centre d'accueil est organisé de 7h45 à 8h20 et de 18h à 18h30, afin d'aider les parents dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires scolaires. L'équipe d'animation de chaque centre est composée d'un Directeur d'animation, votre interlocuteur privilégié, et d'animateurs qualifiés.

- Après un 1^{er} temps d'activité (étude, temps d'animation ou atelier du PEPS) organisé de 16h30 à 18h, un centre d'accueil du soir permettant des départs échelonnés est organisé de 18h à 18h30, afin que tous les parents puissent venir chercher leurs enfants selon leurs disponibilités.

De 16h30 à 18h

Les ateliers du PEPS

Ils permettent aux enfants des écoles élémentaires de s'initier à la pratique d'une activité choisie dans le domaine artistique, sportif, scientifique ou culturelle, et de leur donner envie de poursuivre cette pratique au sein de structures spécialisées.

Des intervenants diplômés, des associations suresnoises, des employés communaux et des enseignants animent ces ateliers proposés sur les 4 jours de la semaine scolaire, le soir et le midi (arts plastiques, badminton, escalade, théâtre, danse contemporaine, magie, échecs, informatique, cuisine, cinéma, photographie, etc.).

À savoir



Une pré-inscription aux ateliers du PEPS est prévue entre le 1^{er} et 12 septembre 2025 via un formulaire sur le portail familles.

Les inscriptions définitives seront ensuite confirmées par le directeur de l'école après répartition des enfants dans les groupes selon la disponibilité des places. Les ateliers débuteront le 6 octobre 2025.

À noter :



en élémentaire, le goûter est fourni par les parents.

L'étude

La municipalité a souhaité maintenir un temps d'étude surveillée et répondre aux projets d'école.

Ces études sont animées par des enseignants et des intervenants. Inscriptions en ligne via le portail familles du 15 juillet au 31 août 2026 puis directement auprès du directeur de l'école.

Le 1^{er} temps d'animation

Il est proposé en alternative à l'étude et aux ateliers du PEPS

Afin de développer un projet pédagogique cohérent, ce temps ne permettra pas les départs en cours d'activité. Cela favorisera la réalisation de projets porteurs d'objectifs éducatifs.

L'inscription à l'étude et le premier temps d'animation élémentaire 16h30/18h s'effectue sur le portail familles : votre enfant fréquentera alors soit l'étude, soit le 1^{er} temps d'animation. Vous pouvez vous renseigner auprès du Directeur d'animation sur le programme des activités proposé par l'équipe d'animation.

Attention : cette activité est facturée selon les mêmes modalités et tarifs que l'étude au forfait mensuel, quel que soit le nombre de jours de fréquentation.

De 18h à 18h30

↳ Possibilité d'inscription au centre d'accueil avec départs échelonnés



Référente handicap

Afin d'accueillir les enfants en situation de handicap ou ayant besoin d'un accompagnement, dans les meilleures conditions, sur les temps périscolaires ou sur les centres de loisirs les mercredis et pendant les vacances, les familles sont invitées à prendre contact avec le service des activités périscolaires et éducatives.

Temps du repas

L'agenda de réservation est ouvert chaque année à partir de mi-juillet

- **L'inscription est obligatoire**
- **La réservation se fait par le choix d'un forfait lissé sur 10 mois** : un jour, deux jours, trois jours ou quatre jours fixes par semaine. Toute autre fréquentation sera facturée selon le tarif « fréquentation exceptionnelle ».
- **Une modification du forfait ou une nouvelle inscription est possible en cours d'année.** Dans ce cas, elle ne s'applique qu'au 1^{er} jour du mois suivant la démarche d'inscription ou de modification.
- **Les modifications de forfait doivent être effectuées sur le portail familles et validées par l'unité Relations familles.**
Au-delà d'une modification dans l'année, un justificatif sera demandé.
- **Pour une désinscription à la cantine, remplir un formulaire de contact sur le portail familles.**

L'inscription ou la modification de forfait s'effectue sur le portail familles de la Ville : suresnes.portail-familles.com/ onglet Périscolaires



La cuisine centrale

Installée dans le quartier Écluse-Belvédère, la cuisine centrale fournit les repas de tous les restaurants scolaires et les crèches de la ville.

Un système qui garantit la fraîcheur des mets et leur diversité. Les menus sont étudiés par une diététicienne. Fin 2024, 69% des matières premières utilisées sont issus de l'agriculture bio ou labellisée.

Les menus sont consultables sur suresnes.fr. La Ville a fait le choix de s'engager dans la démarche Mon Restau Responsable® pour offrir **une cuisine saine, de qualité, respectueuse de l'environnement** en restauration collective au sein de la cuisine centrale de production, des offices scolaires et du restaurant municipal. Ce projet mobilise les équipes de la Restauration et plusieurs services autour de **4 piliers : le bien-être, l'assiette responsable, les écogestes, l'engagement social et territorial**, incluant un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.



(c) Mathilde GARDEL



(c) Mathilde GARDEL

Les Protocoles d'Accueil Individualisé

Si votre enfant souffre d'une allergie, est en situation de handicap, ou doit suivre un traitement médical, rapprochez-vous du directeur de son école, afin de retirer un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), document qui précisera les mesures à prendre pour l'accueillir au mieux.

Mercredi

Les centres de loisirs sont des lieux d'accueil qui respectent les besoins et les rythmes de vie de l'enfant et favorisent le développement de sa créativité, de son autonomie et de sa socialisation, par la pratique d'activités diversifiées. Ils accueillent, les mercredis, les enfants suresnois scolarisés en maternelle et en élémentaire dont les parents travaillent, suivent une formation ou recherchent un emploi.

Modalités d'inscription

L'inscription est obligatoire pour fréquenter un centre de loisirs municipal.

- Elle s'effectue sur : suresnes.portail-familles.com
- En période scolaire, l'inscription du mercredi se fait soit à la journée (repas compris) soit à la demi-journée (matin sans repas).
- Le planning précis des inscriptions est consultable sur suresnes.fr (rubrique suresnes au quotidien/vie périscolaire /les centres de loisirs).
- Le nombre de places par centre est limité, en fonction de la capacité d'accueil. L'agenda de réservation reste accessible tant que des places sont disponibles.

La désinscription est possible jusqu'au dimanche minuit précédant le mercredi souhaité. L'inscription est possible jusqu'au lundi minuit précédant le mercredi concerné (sous réserve de places disponibles).

Attention ! Toute inscription prise en compte dans la journée du lundi pour le mercredi de la même semaine sera ferme et définitive. Aucune désinscription ne sera possible.

Incitation à la désinscription pour libérer des places le mercredi.

Une majoration de 50% du tarif de la journée ou de la demi-journée sera appliquée si l'enfant inscrit est absent (sans justificatif médical). À partir de 3 absences successives (sans justificatif médical), et après en avoir alerté les familles concernées, le service se réserve la possibilité de désinscrire l'enfant pour les mercredis suivants réservés.

Cette modalité ne concerne que les accueils de loisirs le mercredi.

Les fréquentations exceptionnelles (n'ayant pas fait l'objet d'une inscription) sont majorées de 30 %.

Centres de loisirs maternels

Les enfants doivent être accompagnés entre 7h45 et 9h et repris entre 17h et 18h30 (ou 12h30 pour les inscriptions à la matinée uniquement).

Les enfants scolarisés dans une école privée ou dans une école non suresnoise seront accueillis à l'école République.

Les enfants scolarisés à l'école des Raguidelles seront accueillis directement au centre des Landes tous les mercredis.

Henri Dunant
17/21 rue du
Commandant Rivière
01 41 18 17 98

République
7 Rue du Chemin Vert
01 41 18 17 69

Joséphine Baker
12/14 rue Benoît Malon
01 41 18 37 96
01 41 18 37 50

Wilson
6 av. du Président Wilson
01 47 28 93 83

Robert Pontillon
36 Rue Voltaire
06 21 52 47 64

Raguidelles
5/19 rue du Dr Émile Roux
01 41 18 17 01

Cottages
32 rue des Cottages
01 41 38 03 39

Édouard Vaillant
10 av. Édouard Vaillant
01 41 18 15 06

Simone Veil
3 rue Darracq
01 41 18 19 13

Marcel Mouloudji
10/12 rue de Sèvres
01 41 44 83 85

Honoré d'Estienne d'Orves
47 rue Carnot
01 41 18 38 72

**Noor Inayat Khan dite
«Madeleine»**
10 avenue Sisley
01 71 04 57 86

Landes
6 chemin de la Motte
01 45 06 67 96

Berty Albrecht
86 rue Carnot
01 41 18 38 78

Centres de loisirs élémentaires

Les enfants doivent être accompagnés entre 7h45 et 9h et repris entre 17h30 et 18h30 sur ce même lieu (ou 12h30 pour les inscriptions à la matinée uniquement).

- Les enfants scolarisés dans une école privée ou dans une école non suresnoise seront accueillis à l'école du Parc.
- Les enfants accueillis à l'école du Parc déjeuneront à l'école République.
- Les enfants scolarisés à l'école des Raguidelles seront accueillis directement au centre des Landes tous les mercredis.

Landes
6 chemin de la Motte
01 45 06 29 20

Parc
36 rue du Dr Magnan
01 41 18 96 17

Vaillant-Jaurès
6/8 av. Édouard Vaillant
06 03 60 30 29

Robert Pontillon
36 rue Voltaire
06 21 52 47 64

Paul Pagès
32 rue des Cottages
01 41 44 75 93

Honoré d'Estienne d'Orves
47 rue Carnot
01 41 18 38 72

Berty Albrecht
86 rue Carnot
01 41 18 38 78

Raguidelles
19 rue du Dr Émile Roux
01 41 18 17 08

Marcel Mouloudji
10/12 rue de Sèvres
01 41 44 83 87

Jules Ferry
12 rue Jules Ferry
06 27 66 64 14

Joséphine Baker
12/14 rue Benoît Malon
01 41 18 37 97
01 41 18 37 50

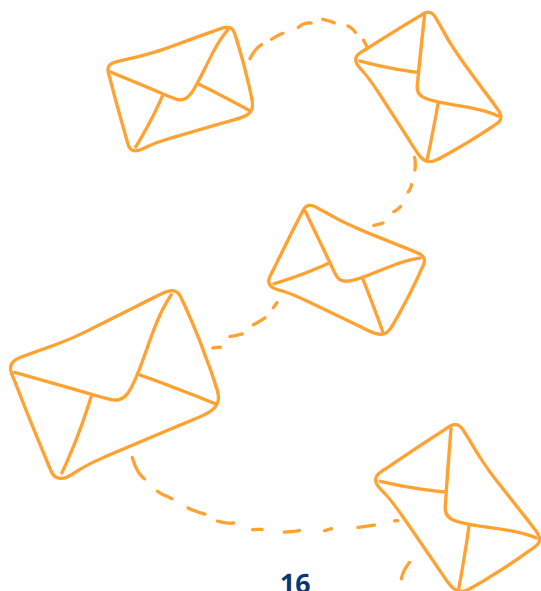


ONE ; notre espace numérique de Travail

Depuis 2023, la Ville a développé, aux côtés de l'Education nationale et en concertation avec les fédérations de parents d'élèves, son premier Espace Numérique de Travail (ENT) appelé ONE. Chaque parent et enfant scolarisé dans une école primaire publique de Suresnes a la possibilité d'avoir un compte pour suivre les actualités de l'école et du périscolaire. Des actualités sur les événements organisés par la Ville pour les familles sont également régulièrement publiées.

- Les identifiants de connexion sont distribués chaque année par les enseignants.
- Une application gratuite One Pocket est disponible sur téléphone.

Retrouvez également toute l'actualité et les informations officielles sur le site suresnes.fr ou sur les réseaux sociaux de la Ville (Instagram, X, Facebook...)



Vacances scolaires



Les centres de loisirs accueillent pendant les vacances scolaires les enfants suresnois scolarisés en maternelle et en élémentaire. Ce sont des lieux d'accueil qui respectent les besoins et les rythmes de vie de l'enfant et favorisent le développement de sa créativité, de son autonomie et de sa socialisation, par la pratique d'activités diversifiées.

Modalités et règles d'inscription

L'inscription est obligatoire pour fréquenter un centre de loisirs municipal.

- Les inscriptions s'effectuent via le Portail familles : suresnes.portail-familles.com / **démarches en ligne**
- L'agenda est ouvert à la rentrée des vacances précédentes. L'inscription est possible jusqu'à 2 semaines avant le 1^{er} jour des vacances scolaires (planning sur suresnes.fr).
- Des modifications ou annulations sont possibles avant la clôture des inscriptions, soit jusqu'à 2 semaines avant le 1^{er} jour des vacances scolaires.

Où accompagner votre enfant ?

L'école où sera accueilli votre enfant pendant les vacances scolaires vous sera communiquée sur suresnes.fr et dans les écoles, quatre semaines avant la date des vacances concernées.

Les enfants doivent être accompagnés dans leur centre d'accueil entre 7h45 et 8h15 ou jusqu'à 9h directement sur la structure et repris entre 17h (17h30 pour les élémentaires) et 18h30 sur ce même lieu.

Séjours vacances



La Ville propose des séjours de vacances durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été pour les enfants et adolescents.

Les pré-inscriptions s'effectuent sur le portail familles : suresnes.portail-familles.com / onglet Périscolaires

Vacances hiver et printemps : 6-15 ans

Vacances d'été : 4-15 ans

Rappel : pour les familles bénéficiaires, des aides peuvent contribuer au financement d'une inscription.

Service Activités périscolaires et éducatives • 01 41 18 15 56

Facturation

Toutes les activités sont facturées mensuellement en fonction du quotient familial.

- Les activités du PEPS (ex-CEL) sont facturées à la séance.
- L'étude et /ou 1^{er} temps d'animation sont facturés au forfait dès la première fréquentation.
- Les activités centre d'accueil du matin et du soir sont facturées au forfait à partir de la 3^e fréquentation dans le mois. La fréquentation exceptionnelle est fixée à 33% du forfait mensuel pour 1 jour dans le mois, et 66 % pour 2 jours dans le mois. Le forfait complet s'applique à compter de la troisième fréquentation au cours du même mois.
- Les fréquentations en centres de loisirs sont facturées à la journée le mercredi et les vacances scolaires, et à la demi-journée le mercredi matin sans repas. Le tarif journée englobe l'animation et le repas.
- La restauration scolaire est facturée selon le forfait choisi : un, deux, trois ou quatre jours fixes par semaine. En cas de nécessité, une fréquentation occasionnelle et ponctuelle peut être autorisée par le directeur d'école, facturée au tarif fréquentation exceptionnelle. Pour les enfants autorisés à apporter leur propre repas, une tarification spécifique est appliquée (**lire p.13**).

Pour les règlements par chèque bancaire, l'ordre suivant « Régie Central 120 » doit impérativement être indiqué.

Rappel

Chaque année le quotient familial est la référence unique pour calculer les tarifs :

- des activités périscolaires et éducatives en tenant compte des ressources de chaque famille,
- de la restauration, des centres d'accueil, des études, du centre de loisirs, des classes d'environnement, des centres de vacances mais aussi des activités du Conservatoire ou de l'école d'Arts plastiques.

Les tarifs sont applicables sur l'année civile.

Pour calculer le quotient il est nécessaire de transmettre vos avis d'imposition via le Portail familles dans la rubrique « Périscolaire-calculer son quotient familial » ou en le déposant à l'accueil du 7/9.

Si le quotient n'a pas été calculé durant l'année scolaire 2024-2025 (enfant nouvellement inscrit ou qui entre en petite section de maternelle...), l'avis d'imposition ou de non-imposition 2024 sur les revenus 2023 doit parvenir recto verso à la Direction Familles Education avant jeudi 18 septembre 2025.

Pour le calcul du quotient de l'année 2026 : l'avis d'imposition ou de non-imposition 2025 sur les revenus 2023 de toutes les personnes du foyer, doit parvenir recto verso à la Direction Familles Education avant mardi 4 novembre 2025. Le quotient sera valable de janvier à décembre 2026.

Paiement

- **Par prélèvement automatique**
Pour le règlement des factures (restauration, études, centres d'accueil, centres de loisirs, ateliers PEPS) et extra-scolaires (séjours, classes d'environnement), il suffit de remplir le formulaire « mandat de prélèvement » que vous trouverez sur le portail familles, dans la rubrique « adhérer au prélèvement automatique périscolaire » (ou sur demande auprès de l'Unité Relations Familles) et de renvoyer accompagné d'un relevé d'identité bancaire.
- **Par carte bancaire via Internet**
Connectez-vous sur suresnes.fr et utilisez le code qui vous sera adressé par courriel lors de la 1^{re} connexion sur le portail familles.
- **En espèces**
Après du régisseur des activités périscolaires au 7/9 rue du Mont-Valérien, les mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- **Par chèque**
À l'ordre du Trésor Public, dans les délais indiqués sur la facture.
- **En CESU**
Le paiement par CESU est désormais étendu aux activités périscolaires suivantes :
 - Accueils maternels et élémentaires,
 - Centre de loisirs,
 - Etude,
 - Ateliers du PEPS (ex-ateliers CEL),
 - Centres de vacances,
 - Colonies apprenantes,
 - Classes d'environnement,
 - Crèches.

Comme sur les précédentes factures, le montant payable par CESU est indiqué sur les factures. Afin de régler le complément sur le site de la Ville de Suresnes, le paiement en CESU doit être préalablement pris en compte et déduit de votre solde.

Le montant restant dû sera mis à jour sous 24-48h et le paiement du complément directement en ligne pourra être effectué.

Attention, le montant réglé en CESU ne doit pas dépasser le montant de la facture correspondant à l'activité ; aucun rendu ni avoir ne sera fait sur le trop perçu.

Important

Toute observation relative aux montants facturés pour l'ensemble des prestations périscolaires est à faire via le portail familles. Le délai imparti pour formuler une observation est indiqué sur chaque facture.

Au-delà de ce délai, aucune modification rétroactive ne pourra être consentie.

À noter :

Les familles reçoivent leur facture pour les activités périscolaires et petite enfance par courriel. Si toutefois vous souhaitez conserver un envoi des factures par voie postale, vous pouvez choisir cette option via le portail familles.

Pour toutes questions sur la facturation : periscolaire@ville-suresnes.fr

ou sur rendez-vous via le [Portail Familles > Périscolaire > Mes facilités périscolaires](#)

ou via le site de la Ville : suresnes.fr > [Mon enfant > Vie périscolaire > Avant et après la classe](#)

Associations de parents d'élèves

Les élections de parents d'élèves ont lieu les 10 et 11 octobre 2025.
Les coordonnées de vos représentants sont affichées devant votre école.

● AIPES

(Association Indépendante des Parents d'Elèves de Suresnes)

Parc • République
aipes92150@gmail.com

● APEICJ

(Association des Parents d'Elèves Indépendants de la Cité-Jardins)

Édouard Vaillant • Vaillant-Jaurès
Collège Henri Sellier
apeicj@orange.fr

● P2i

(Parents Indépendants & Investis)

Wilson
parentsdeleveswilson@gmail.com

● APIE-M

(Association des Parents Indépendants pour les Élèves de Mouloudji)

Marcel Mouloudji
apiemouloudji@gmail.com

● APIE-EO

(Association des Parents Indépendants pour les Élèves d'Estienne d'Orves)

Honoré d'Estienne d'Orves
apie.estienedorves@gmail.com

● DMUE

(Dessine-Moi Une Ecole)

Joséphine Baker
dmuebaker@gmail.com
Berty Albrecht • dmueberty@gmail.com
Hubert Germain
fcpehgermain.suresnes@gmail.com

● FCPE

(Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)

cdpe@fcpe92.fr

● PEEP

(Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)

peep.bureau.suresnes@gmail.com

Conseil d'école

Il se compose du directeur d'école qui en assure la présidence, des enseignants, d'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, d'un représentant de la municipalité, de l'inspecteur de l'Éducation nationale, du délégué départemental de l'Éducation nationale, des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes).

Constitué tous les ans au sein de chaque établissement, le Conseil d'école a notamment pour vocation de voter le règlement intérieur, d'élaborer le projet d'école et de donner son avis sur le fonctionnement de l'établissement pendant le temps scolaire et sur les activités périscolaires. Le parent délégué représente tous les parents et assure le lien entre l'équipe éducative et les autres parents. Le Conseil d'école se réunit 3 fois dans l'année.

D.D.E.N Suresnes

(Union locale)

Délégué Départemental de l'Éducation nationale (maternelles)

Patrick LEFORT

07 81 38 41 47

patrick@lefort.eu.com

Le rôle du DDEN est bénévole.

Il consiste à veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité et à leur santé au sein de l'établissement scolaire, sans interférer sur le rôle pédagogique des professeurs. Le DDEN participe aux conseils d'école, note les points soulevés par les parents élus, évite les conflits entre intervenants et veille également au respect des valeurs de la laïcité dans l'établissement et durant les activités périscolaires. Il vérifie l'hygiène et la sécurité de l'établissement. Enfin il rend compte au niveau départemental.

RASED

(Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Ce dispositif de l'Éducation nationale regroupe des psychologues et des enseignants spécialisés qui interviennent dans les écoles maternelles et élémentaires de Suresnes. L'objectif est de prévenir les difficultés scolaires, d'aider les élèves à entrer dans les apprentissages, d'accompagner les enfants à besoins éducatifs particuliers. Ainsi la réussite de tous les élèves implique un partenariat entre les familles, l'équipe enseignante et les personnels du RASED. À la rentrée, dans les écoles, un affichage vous permettra de contacter ces personnes si nécessaire.

ULIS

(Unité localisée pour l'inclusion scolaire)

Une classe d'intégration scolaire ULIS située à l'école élémentaire Jules-Ferry, accueille des enfants en situation de handicap. L'enseignante référente Handicap est à la disposition des familles. 01 45 06 09 22

UEMA

(Unité d'enseignement en maternelle autisme)

La Ville compte sur son territoire une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA). Elle accueille des enfants âgés de 3 ans et plus, orientés par la Maison départementale pour le handicap (MDPH). Ces unités d'enseignement sont des classes rattachées à des établissements médico-sociaux, ouvertes en maternelle, pour proposer un cadre de scolarisation adapté à des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement.

C'est un projet partenarial entre : la Ville, qui met à disposition les locaux et le mobilier, l'Éducation nationale, qui recrute un enseignant spécialisé, la communauté éducative au sens large, l'Agence régionale de la Santé et l'association Autisme en Ile-de-France, qui recrute et anime l'équipe des soins.

Les + à Suresnes

Les classes d'environnement

Chaque année, sur la base du volontariat d'enseignants et après validation pédagogique de l'Inspection de l'Éducation nationale, des classes d'environnement sont organisées par la Ville de Suresnes.

Elles viennent poursuivre les activités scolaires habituelles dans un milieu d'accueil et de vie différent qui constitue un support à l'action éducative.

Le développement des outils numériques à l'école

Écrans numériques interactifs, équipements individuels mobiles en école élémentaire et bornes tactiles en école maternelle : La Ville poursuit son investissement, en partenariat avec l'Éducation nationale, dans le déploiement d'outils numériques,

Le pédibus®

La démarche Pédibus® permet aux enfants d'effectuer à pied leurs trajets domicile / école en toute sécurité, grâce à un ou plusieurs parents accompagnateurs bénévoles, selon un itinéraire fixe et un planning concerté en fonction de leurs disponibilités. Pour rejoindre une ligne proche de chez vous, créer une ligne vers votre établissement scolaire, devenir accompagnateur ou tout simplement vous renseigner : **service Transition Écologique Mobilités et Propreté Urbaine • 01 41 18 17 31**

PEP'S

PROJET ÉDUCATIF POUR SURESNES

Le PEPS nous rassemble autour de l'**objectif commun** de bâtir un projet pour tous de 0 à 25 ans. Il porte des valeurs communes, garantissant une co-éducation et une cohésion de l'ensemble des acteurs.

Le PEPS a pour ambition de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il s'appuie sur 3 axes :

- **Renforcer la capacité d'agir de l'enfant et du jeune**
- **Assurer la continuité éducative**
- **Accompagner l'individualité et le parcours de chacun.**

Les parcours éducatifs sur le temps scolaire (artistique et culturel, citoyenneté et santé)

En partenariat avec l'Éducation nationale, la Ville intervient sur le temps scolaire.

Elle finance des projets présentés par des enseignants des écoles en partenariat avec l'Inspection de l'Éducation nationale, afin de bénéficier d'un intervenant extérieur et de matériel spécifique pour les accompagner dans la réalisation de leur projet.

La ville de Suresnes met à disposition des heures d'enseignement de professeurs de l'école d'arts plastiques et du conservatoire, ainsi que des personnels du MUS et de la médiathèque, en fonction des projets présentés. Des **éducateurs sportifs** interviennent également dans les écoles élémentaires, ainsi qu'un professeur de musique.

Soutien aux enfants et aux familles

L'action sociale scolaire

Deux assistantes sociales scolaires travaillent dans les écoles maternelles et élémentaires. Elles interviennent auprès des enfants et des familles confrontés à des difficultés entravant l'épanouissement personnel et scolaire.

**Service des solidarités territoriales
18 rue des Bourets**

• Carine SOULIER :

06 23 05 28 24
csoulier@hauts-de-seine.fr

• Sarah MOSCA :

06 23 05 37 43
smosca@hauts-de-seine.fr

Le plan parentalité

La Ville met en oeuvre différentes actions en direction des parents, en particulier par le biais de son Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Cette instance de concertation a pour objectif de favoriser le bien-être de tous les citoyens, et d'agir en matière de prévention et de promotion de la santé. Un groupe dédié à l'accompagnement à la parentalité réunit de nombreux partenaires afin de répondre aux problématiques rencontrées par les enfants, les adolescents et leurs parents.

Des soirées d'échanges thématiques, des séances de sensibilisation, des cafés des parents... peuvent ainsi être organisés au sein des écoles, des collèges et des structures de la Ville.

Pour plus de renseignements :
jboukheir@ville-suresnes.fr

Le Programme de Réussite Éducative

Service municipal gratuit et confidentiel ouvert à toutes les familles ayant un enfant/adolescent entre 3 et 15 ans, le PRE travaille avec l'ensemble des partenaires (écoles, CMPP, service social, CAF, associations, etc.) pour une plus grande efficacité.

Le PRE a pour objectif de favoriser le bien-être, l'épanouissement et l'autonomie des enfants/adolescents qui présentent des signes de fragilité.

Il accompagne individuellement les familles dans différents domaines (scolaire, éducatif, accès aux soins, soutien à la parentalité, accès à des loisirs etc.).

Ce dispositif prend en compte la globalité de l'environnement social et familial pour prévenir les « signes de fragilité ».

Le Programme de Réussite Éducative organise tous les mois une réunion de l'équipe pluridisciplinaire pour étudier les situations et définir les parcours.

Cette équipe est composée de représentants de l'Éducation nationale, des assistantes sociales scolaires, des professionnels de la parentalité (Maison des Familles), du CMP, du CMPP, etc.

En outre, le PRE propose, depuis octobre 2023, un dispositif d'accueil temporaire des collégiens, collégiennes exclu(e)s. Cet accueil mobilise les partenaires et structures volontaires (AsD, La Courte Echelle, SIJ, Badminton Suresnes Club, les Restos du Cœur...). L'objectif est d'assurer une continuité éducative durant la période d'exclusion qui permet une découverte des infrastructures jeunesse et du milieu associatif local.

Renseignements : Coordinatrice PRE :

Sorelia KADA
06 29 82 20 80
skada@ville-suresnes.fr

Référent de parcours PRE (écoles maternelles et élémentaires) :

Deborah DANAN
06 07 66 16 96
ddanan@ville-suresnes.fr

Référente de parcours PRE (collèges)

Julie MARTINS
06 13 01 89 77
jmartins@ville-suresnes.fr

L'association Courte Échelle

Cette structure accompagne des élèves de Suresnes dans leur travail scolaire, du CE1 à la terminale.

courte-echelle92@orange.fr
01 45 06 78 24

C.M.P.P

Le Centre médico-psycho-pédagogique reçoit des enfants et des adolescents ayant des difficultés psychologiques et/ou scolaires, ainsi que leurs parents. Des séances de psychothérapie, d'orthophonie, de psychomotricité et de psychopédagogie sont proposées en fonction des besoins.

132 bd du Maréchal de Lattre de Tassigny
cmppsuresnes@yahoo.fr
01 45 06 62 74

SIAM 92 : SAFEP ET SAAAS

Association Fédération des APAJH. Ces services médicaux sociaux ont pour mission d'accompagner la socialisation, la scolarisation et l'insertion professionnelle des jeunes malvoyants et aveugles des Hauts-de-Seine de 0 à 20 ans.

14 av. du Général de Gaulle,
92150 Suresnes
siam92@apajh.asso.fr
01 41 44 88 10

Service des sports

51 disciplines proposées, 66 associations, 2 stades, 2 centres sportifs avec gymnase dont un avec 2 dojos et piscine, 5 gymnases, 14 courts de tennis, 1 centre équestre, 1 boulodrome, 8 terrains en accès libre (skate Park, terrains de proximité).

École municipale de natation

Apprentissage et perfectionnement de la natation (enfants à partir de 6 ans et adultes) et cours d'aquagym. Renseignements et inscriptions sur le site de la ville : suresnes.fr rubrique « sport » « piscine des Raguidelles »

École municipale des Sports

Découverte et initiation de différentes disciplines sportives encadrées par des éducateurs sportifs pour les enfants de 3 à 10 ans.

3/5 ans

- Samedi de 9h à 12h

5/10 ans

- Lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h30
- Mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Samedi de 8h45 à 10h15 et de 10h30 à 12h



Stages Culture et sports

Pour les enfants de 6 à 10 ans, initiation à des activités culturelles et sportives de 8h30 à 17h pendant les vacances scolaires (sauf Noël).

Stages Savoir Nager

Pour les enfants de 6 à 10 ans, apprentissage intensif de la natation (10 heures sur 5 jours consécutifs) à chaque période de vacances scolaires (sauf Noël et été).

École des arts

Conservatoire, Ecole d'Arts plastiques et Zik Studio

Conservatoire à Rayonnement Communal de musique, de danse et d'art dramatique.

Ouvert à tous (enfants dès 5 ans / adolescents / adultes, débutants ou confirmés), le conservatoire aborde des esthétiques variées dans les 3 disciplines artistiques enseignées.

Musique

- Éveil musical à partir de 5 ans.
- Cursus musique (cours instrumental, pratique collective, formation).
- À partir de 7 ans : alto, clarinette, contrebasse, cor, flûte à bec, flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, orgue, percussions, piano, tuba saxophone, trombone, trompette, violon, violoncelle.
- À partir de 11 ans : musiques actuelles et amplifiées (chant, guitare électrique, clavier, basse électrique, contrebasse jazz, batterie), musique assistée par ordinateur.
- Ateliers et pratiques collectives : chorales enfants orchestres à cordes, harmonies, musique de chambre, ateliers de percussions africaines, ateliers de musiques actuelles et amplifiées, atelier improvisation pluridisciplinaire.
- Musique et handicap : parcours adapté aux personnes en situation de handicap.
- Location d'instruments.
- Location de studios au conservatoire et au Zik studio.

Danse

- Éveil à partir de 5 ans
- Initiation danse dès 6 ans
- Danse classique à partir de 7 ans
- Danse hip hop à partir de 7 ans
- Danse moderne à partir de 7 ans

Art dramatique

- À partir de 6 ans

L'école d'Arts plastiques

visé à rendre les Arts plastiques accessibles à tous, des enfants aux adultes, tout en maintenant un niveau de qualité qui favorise l'épanouissement et la progression individuelle.

Cours proposés :

- De 3 à 11 ans : survol des techniques d'arts plastiques, peinture, modelage et dessin,
- pour les adolescents : peinture, modelage, dessin, arts numériques, vidéo et design,
- pour les adultes : dessin, modelage, céramique, arts graphiques et peinture.

Conservatoire :

1 place du Puits d'Amour
01 41 18 69 60
conservatoire@ville-suresnes.fr
Site : conservatoire.ville-suresnes.fr

Zik Studio :

28 rue Merlin de Thionville
01 41 18 37 60

École d'Arts plastiques :

01 41 18 18 73
2 allée Camille Saint-Saëns

Club des Très Bourgeois :

30 rue de la Liberté

MUS

Pour découvrir le patrimoine suresnois, le MUS, Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes, propose des visites et ateliers de ses collections permanentes ainsi que des balades urbaines, notamment la Cité-jardins de Suresnes où vous pourrez visiter un appartement des années 30 reconstitué.

Le public scolaire et périscolaire est accueilli du mardi au vendredi de 9h à 17h, pour des visites et ateliers ludiques et adaptés à leur projet. Vous pouvez consulter le programme des activités proposées sur mus.suresnes.fr
Le centre de documentation du MUS est à la disposition du public (chercheurs, élèves, curieux, etc.). Il est ouvert le mercredi de 14h à 18h et du mardi au samedi sur rendez-vous.

À noter :

Cette année le MUS propose une exposition intitulée : « Chez Worth, aux origines de la haute couture » du 15 octobre 2025 au 21 juin 2026.



MUS :
1 place Michel Colucci dit Coluche
92151 Suresnes cedex
01 41 18 37 37
mus@ville-suresnes.fr
Site : mus.suresnes.fr

Cinéma le capitole

Ce complexe cinématographique en centre-ville est équipé de 4 salles climatisées, accessibles aux personnes à mobilité réduite et malvoyantes.

Les cartes illimitées Pathé et UGC y sont acceptées, un tarif préférentiel pour les enfants de moins de 15 ans est proposé tous les jours de la semaine à toutes les séances.

Le Pass+ ainsi que le Pass Culture sont acceptés pour l'achat de places à l'unité, ou de carte d'abonnement.

Chaque semaine un film est proposé en direction des jeunes spectateurs.

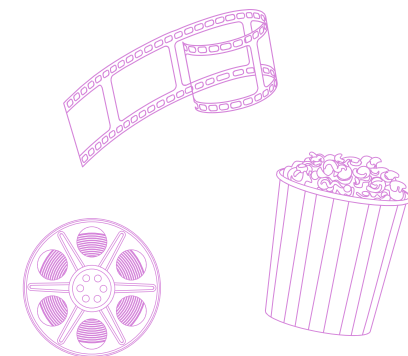
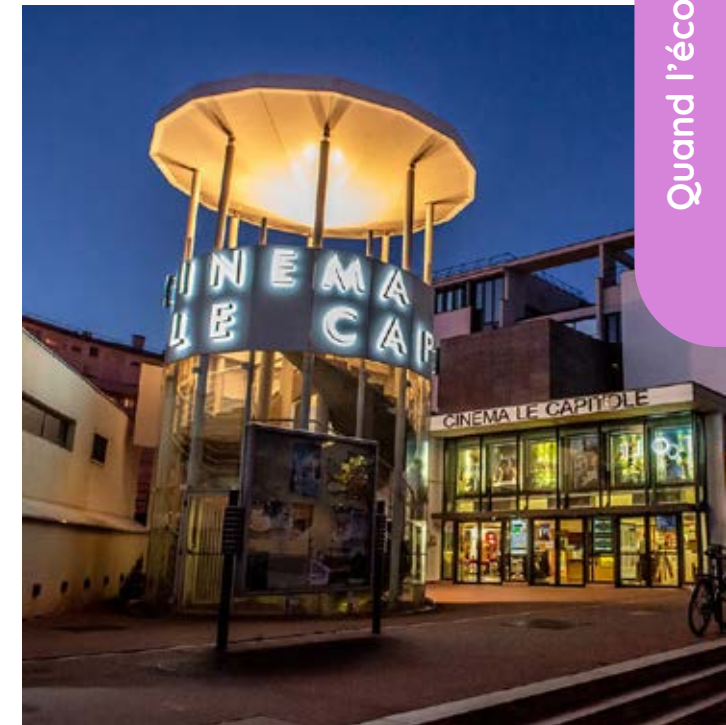
Le programme est disponible sur le site de la Ville, suresnes.fr et sur celui du cinéma cinemalecapitole.com

Inscrivez-vous directement à la newsletter du Capitole sur leur site afin de recevoir le programme hebdomadaire par mail.

Retrouvez aussi toute l'actualité du cinéma sur **facebook/LeCapitoleSuresnes** ou sur **Instagram/@cinemalecapitole**.

L'opération «Ciné-Goûter» propose aux enfants de découvrir, à un tarif préférentiel, des films de qualité, choisis spécialement pour eux (format court et volume sonore réduit, pour des séances accessibles dès 3 ans). Ces films sont précédés d'un goûter.

Ce complexe cinématographique en centre ville est équipé de 4 salles climatisées, accessibles aux personnes à mobilité réduite et malvoyantes.



3 rue Ledru Rollin
Réservation groupe
Programmation et gestion
01 47 72 42 42
Site : cinema-lecapitole.com

Médiathèques

La ville de Suresnes dispose de deux médiathèques. Ces espaces, cumulent près de 2600 m², et sont ouverts gratuitement à tous pour travailler (seul ou en groupe), lire, visionner un film, écouter de la musique, jouer, etc.

Rencontres, expositions, spectacles, ateliers ponctuent la vie des médiathèques pour se former, partager des expériences, découvrir le monde qui nous entoure ou se divertir.

La médiathèque centre-ville

5 rue Ledru-Rollin • 01 41 18 16 69

Horaires d'ouverture :

mardi, jeudi, vendredi : 12h30-19h

mercredi, samedi : 10h-18h30

dimanche : 14h-18h

(d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)

La médiathèque de la Poterie,

10 allée Jean-Baptiste Lully

01 41 18 16 69

Horaires d'ouverture :

mardi, jeudi, vendredi : 14h-19h

mercredi, samedi : 10h-12h30 et

14h-18h30

dimanche : 10h-12h30

(d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)

mediatheque@ville-suresnes.fr

Renseignements et programme

au 01 41 18 16 69 ou sur

<https://mediatheques.suresnes.fr>

Les collections

L'accès aux médiathèques, aux services et à la consultation de document sur place sont gratuits pour tous. Vous y trouverez de nombreux supports régulièrement enrichis (livres, revues, partitions, CD, DVD, jeux vidéo, jeux de société durant les vacances, etc.)

L'inscription

Si vous souhaitez emprunter des documents, l'inscription est nécessaire et se fait sur place, directement à l'accueil des médiathèques.

L'inscription, gratuite jusqu'à 18 ans inclus, est valable sur tout le réseau pendant un an. Elle vous permet d'accéder à Internet sur les postes présents dans les espaces et à des ressources en ligne consultables depuis chez vous.

Les animations

Les actions pour la jeunesse sont multiples : lecture d'histoires pour les tout-petits et jusqu'à 7 ans, ateliers créatifs, scientifiques et numériques, spectacles, et temps forts (Salon du livre Ado, Nuit de la lecture, La science se livre, Mois des petits lecteurs, etc.).



Théâtre Jean Vilar

Le Théâtre de Suresnes Jean Vilar, situé dans la Cité-jardins, propose aux enfants, dès 3 ans, de se familiariser avec le spectacle vivant.

Les dimanches en famille (dès 3 ans)

10 rendez-vous en famille ponctuent la saison de septembre à mai à destination des enfants, des parents et des grands-parents.

Au programme : des spectacles de danse, de magie, de musique, de cirque, de théâtre et de marionnettes. Pour chaque spectacle programmé, le théâtre propose de prolonger son expérience de spectateur avec des ateliers, des rencontres avec les artistes, un coin lecture et coloriages et un apéro-sirop offert. Des moments à partager en famille !

Pour les plus grands (dès 8 ans)

De très nombreux spectacles de danse, de théâtre, de cirque... ou encore un battle et un bal sont programmés les week-ends.

À noter :

Les collégiens et lycéens peuvent utiliser le Pass+, dispositif mis en place par les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, pour régler les places de spectacles.

• Les collèges et lycées peuvent utiliser la part collective du Pass culture pour financer une sortie au Théâtre.

Les partenaires :

- La ville de Suresnes
- Le département des Hauts-de-Seine
- La région Île-de-France
- La DRAC Ile-de-France
- L'Inspection académique, le Conseil départemental et la Mairie de Suresnes dans le cadre du dispositif « Les artistes à l'école » : rencontre de l'école, des arts, de la culture et du territoire
- La DAAC du Rectorat de Versailles

Retrouvez tout le programme et les actualités du théâtre sur : theatre-suresnes.fr



Réservation : sur le site, au 01 46 97 98 10 ou sur place au guichet. Parking gratuit à l'arrière du Théâtre (stade Maurice-Hubert) pour toutes les représentations.

Théâtre de Suresnes Jean Vilar
16 place Stalingrad

Vie associative

La Ville de Suresnes abrite un réseau riche et varié de plus de 350 associations évoluant dans de nombreux domaines (culture, sports, loisirs, solidarité...).

Le service Vie associative accompagne les Suresnois et les Suresnoises pour trouver une activité et développer un projet associatif, être bénévole dans une association, se former, s'informer, s'engager...

Vous pouvez retrouver les activités proposées à Suresnes dans l'annuaire des associations : **Annuaire des associations - Suresnes**

Devenir bénévole !

N'hésitez pas à consulter la plateforme d'entraide sur jeparticipe.suresnes.fr : Je participe Suresnes > Accédez à l'espace d'entraide > Accédez à l'espace d'entraide ou à vous engager au sein de la Réserve citoyenne : **Devenir bénévole - Suresnes !**

Vous pouvez également faire appel au service pour louer une salle municipale pour vos événements privés ou encore pour une demande de tournage.



Service Vie associative

01 41 18 19 20
Accueil 7-9 rue du Mont Valérien,
9h à 12h et 13h30 à 18h
du lundi au jeudi et
jusqu'à 17h le vendredi.

Service jeunesse

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Suresnes accompagne les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et décline des actions dans les domaines de la prévention santé, l'emploi, l'insertion, la culture, la mobilité...

En partenariat avec les acteurs jeunesse du territoire (IFAC Suresnes, Suresnes Information Jeunesse, collèges et lycées de la ville, Association de Prévention du Site de la Défense, Courte Échelle, Mission Locale Rives de Seine, CeLije, Foyer Jeunes Travailleurs,...), le service jeunesse accompagne, informe et oriente les jeunes de 15 à 25 ans.

Le Conseil communal de la Jeunesse (CCJ)

Présidé par le Maire, c'est une instance participative composée d'environ 80 jeunes Suresnois âgés de 10 à 25 ans qui participent à la vie locale.

Coordonnés et encadrés par un animateur du Service Jeunesse, les membres du CCJ mettent en place des projets autour de :

- la citoyenneté et la démocratie par l'appréhension de la démarche électorale, de l'engagement auprès des citoyens en agissant pour la collectivité et par la découverte du fonctionnement des institutions,
- la tolérance par l'écoute et le respect de la parole de l'autre.

Les membres du CCJ sont répartis en 6 commissions thématiques :

- Art, culture et patrimoine
- Solidarité et intergénérationnel
- Citoyenneté et travail de mémoire
- Environnement et bien-être animal
- Communication
- Sport, santé et prévention

Conseil Communal
de la Jeunesse

Inscription et renseignements :
CCJ : 06 19 72 00 30

Maisons de Quartier

L'animation tout public

Tout au long de l'année, des rencontres, animations, événements, festivités sont organisés par les Maisons de Quartier, en journée ou en soirée. Rapprochez-vous des maisons de quartier pour découvrir tous les projets et autres accueils spécifiques proposés.

Les adolescents de 11 à 15 ans

Sont accueillis dans les deux Maisons de Quartier (Sorbier et Chênes) et à l'espace jeuneS Centre-ville. Tout au long de l'année, des projets d'animation, artistiques, culturels, sportifs sont proposés ainsi que des mini-séjours pendant les vacances de printemps et en juillet. L'accueil est libre, sans inscription (exception des animations le nécessitant), ouvert, aménagé par et pour les adolescents.

Les programmations sont également faites avec les adolescents.

Accueil les samedis après-midi en période scolaires (ainsi que les mercredis après-midi et vendredis soir aux Sorbiers), du lundi au vendredi en journée en période de vacances.

Les jeunes de 15 à 25 ans

Sont accueillis dans les deux Maisons de Quartier (Sorbier et Chênes) et à l'espace jeuneS Centre-ville. Tout au long de l'année, des projets d'animation, artistiques, culturels, sportifs sont proposés ainsi que des mini-séjours pendant les vacances de printemps et en juillet.

L'accueil est libre, sans inscription (exception des animations le nécessitant), ouvert, aménagé par et pour les jeunes.

Les programmations sont également faites avec les jeunes.

Accueil du mardi au samedi en période scolaire, du lundi au vendredi les après-midis en période de vacances.

Tout au long de l'année, les Maisons de Quartier et l'espace JeuneS sont ouverts pendant les petites vacances scolaires et le mois de juillet.

En août, seuls la Maison de Quartier des Sorbiers reste ouverte pour accueillir les jeunes aux horaires habituels de vacances scolaires.

Les mini-séjours

Pendant les vacances scolaires de printemps et d'été, les jeunes de 11 à 15 ans et de 15 à 25 ans ont la possibilité de participer à des mini-séjours.

Les jeunes partent trois jours et deux nuits pendant les vacances de printemps et 5 jours et 4 nuits pendant la période estivale. Les séjours sont conçus avec les jeunes.

Les temps en famille

Les Maisons de Quartier développent des actions pour favoriser les loisirs et les échanges entre parents et enfants et entre familles. Ces temps s'organisent autour d'ateliers, de jeux, d'activités sportives, artistiques ou d'expression dans chacune des maisons de quartier les mercredis et samedis et en roulement dans les Maisons de Quartier lors des vacances scolaires.

Les programmations sont conçues avec les familles, chacune est libre de proposer une activité et de partager une passion, un savoir-faire ou une envie.

Les cours et ateliers

Ils s'adressent à tous les publics et favorisent l'échange, la convivialité et l'apprentissage.

Plus d'informations auprès des équipes de vos Maisons de Quartier ou au 01 46 25 02 09

Les sites des maisons de quartier

Ils sont ouverts à tous les publics. Rapprochez-vous des équipes pour connaître les programmes et propositions plus en détail.

● **La Maison de Quartier des Sorbiers**
5 allée des Platanes, Sente des Sorbiers
01 45 06 64 51

● **La Maison de Quartier des Chênes**
5 rue Louis René Nougier
01 42 04 75 56

● **La ludothèque** (au sein de la Maison de Quartier des Sorbiers)
01 45 06 00 92

C'est un espace culturel et éducatif entièrement dédié aux jeux, des tout petits jusqu'aux adultes. Elle vous permet d'apprendre, de découvrir, de jouer sur place ou d'emprunter des jeux. Des créneaux d'ouverture sont réservés aux groupes, aux assistantes maternelles (l'accueil boutchou) et aux familles. Une nocturne vous est proposée une fois par mois, le samedi de 18h à minuit.

Espace jeunes

L'espace jeunes Centre-Ville pour :

- Se retrouver entre amis, découvrir des actions culturelles/sportives/ citoyennes, proposer et mener des projets, partir en séjour, etc... avec IFAC Suresnes.
- Pour s'informer, être accompagné(e) sur des projets, trouver un job, un stage, préparer son insertion professionnelle, une formation, etc. avec Suresnes Information Jeunesse (SIJ).

Enfin, la ville propose chaque année de passer son permis scooter, de partir en mini-séjour, de passer le BAFA...Chacun peut y trouver sa place.

Mission locale Rives de Seine : antenne de Suresnes

La Mission locale Rives de Seine accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans la réalisation de leur projet professionnel autour de trois axes : l'orientation et la formation, la promotion de l'alternance et l'emploi. Au service des jeunes, la Mission locale les conseille tout au long de la mise en place de leur parcours professionnel grâce à une offre de services personnalisée. En effet, c'est la possibilité pour les jeunes de participer à des ateliers, des projets innovants et de découvrir des métiers via des stages. De plus, elle entretient un réseau de partenaires territoriaux et d'entreprises locales afin de mettre en relation les recruteurs et les jeunes. Elle organise notamment régulièrement des sessions de recrutement pour optimiser leurs chances d'être embauchés. La Mission locale oriente en fonction du profil du jeune vers des dispositifs déployés par l'État comme notamment le Contrat d'Engagement Jeune.

Accueil téléphonique et prise de rendez-vous : 01 84 78 62 00
(Du lundi au jeudi 9h30-12h30/13h30-17h30 - Vendredi 9h30-12h30/13h30-16h30)

Lundi et mardi : Permanence au Service emploi,
7/9 rue du Mont-Valérien 92150 Suresnes • 9h30-12h30/13h30-17h30

Mercredi, jeudi et vendredi : Permanence à l'Espace Jeunes Centre-Ville,
6 allée des Maraîchers 92150 Suresnes • 9h-12h30/13h30-17h

● **Espace Jeunes Centre-ville**
01 41 18 15 25

Suresnes Information Jeunesse

Des espaces d'accueil, d'information et de documentation :

Les Structures d'Information Jeunesse (SIJ) accueillent, de façon entièrement libre et anonyme, les jeunes mais aussi les plus grands pour toute recherche d'informations et de documentation dans les domaines suivants : métiers, enseignement, projets, jobs, stages, droits, logement, santé, culture, loisirs, vacances, Europe, etc.

SIJ, c'est également

- Un dispositif d'aide à la recherche de jobs et de stages pour guider les jeunes dans leurs démarches, la consultation d'annonces, la rédaction de CV et de lettres de motivation,
- « Actifjeunes », un dispositif d'accompagnement pour aider les jeunes de 15 à 25 ans à construire, réaliser et valoriser leurs projets,
- « Relais baby-sitting et aide aux devoirs », des dispositifs pour mettre en relation des particuliers et des jeunes par le biais d'annonces, d'informations et de documentation,
- De nombreuses manifestations, projets et ateliers, à l'échelle de la ville ou au sein des collèges et lycées de Suresnes : rencontres parents/baby-sitters à la rentrée, Forum des Jobs et Forum des Formations au printemps, Forum Santé au début de l'été, visites en entreprises, dispositif « Facili'stage », prévention du harcèlement, formation des délégués...

Les 15/25 ans sont connectés !

Grâce au site de la Ville suresnes.fr, les jeunes suresnois sont toujours connectés à la vie locale. École, sports, voyages, culture, stages ou premier emploi, tous les sujets y sont développés.

SIJ / sij.asso.fr

● **SIJ Payret**
13 rue Payret-Dortail
01 45 06 41 38
payret@sij.asso.fr

● **SIJ Centre-ville**
6 allée des Maraîchers
01 47 72 35 73
centre-ville@sij.asso.fr

Maison des familles

La maison des familles est créée pour répondre aux questions et aux préoccupations de toutes les familles quel que soit l'âge de leurs enfants. Elle a pour objectifs d'accompagner les parents au cours de différentes étapes :

- La préparation de l'arrivée de votre enfant.
- La petite enfance et l'enfance.
- La pré-adolescence et l'adolescence.
- La scolarité.
- Les événements de la vie (deuil, séparation, naissance, annonce d'un handicap, violences intrafamiliales...).

Elle se compose de **deux structures, le Cocon et le Trait d'union**, et propose également des actions dans vos lieux de vie (écoles, collèges, lycées, maisons de quartier, médiathèques...). Les équipes peuvent vous accompagner sur les questions relatives à la monoparentalité, l'homoparentalité, le handicap et les besoins particuliers des enfants, les violences conjugales et intrafamiliales, l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle.

Plusieurs activités sont proposées :

- Ateliers sur la périnatalité (allaitement, portage, massage bébé...).
- Ateliers parents enfants (créations manuelles, motricité, chants en famille, lecture...).
- Salles multi sensorielles.
- Temps en groupes pour les parents (café des parents, ateliers de création, rencontres thématiques...).
- Rencontres débats thématiques.
- Entretiens individuels pour les parents (avec une conseillère conjugale et familiale ou une psychologue).
- Entretiens d'accueil et d'orientation avec une orthophoniste et une psychologue.

Retrouvez le programme des ateliers tous les mois sur le site de la Ville :
La maison des familles – Suresnes

OÙ ?

Le Cocon : 1 avenue d'Estournelles
de Constant, 01 41 38 94 70

Le Trait d'union : 1 rue Louis René
Nougier, 01 41 18 16 80

Mémo

Calcul du quotient familial (voir page 18-19)

- **Dès que possible avant le 18 septembre :**
Faire calculer le Quotient familial pour l'année 2025 : transmettre l'avis d'imposition ou de non imposition 2024 sur les revenus 2023
- **Dès que possible avant le 4 novembre 2025 :**
Faire calculer le Quotient familial pour l'année 2025 : transmettre l'avis d'imposition ou de non imposition 2025 sur les revenus 2024

Inscriptions au centre de loisirs pour les vacances (voir page 17)

- **du 1^{er} septembre au 5 octobre 2025 :**
inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de la Toussaint
- **du 3 novembre au 7 décembre 2025**
inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de Noël
- **du 5 janvier au 8 février 2026**
inscriptions au centre de loisirs pour les vacances d'hiver
- **du 9 mars au 5 avril 2026**
inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de printemps
- **le 11 mai 2026 :**
inscriptions au centre de loisirs pour le mois de juillet
inscriptions au centre de loisirs pour le mois d'août

Inscriptions scolaires (voir page 6)

- Du 5 janvier au 31 mars 2026
inscriptions scolaires pour les enfants entrant à l'école maternelle à la rentrée 2026 (enfants nés en 2023)

Inscriptions activités périscolaires • Rentrée 2025 (voir page 8)

- Mi-juillet (la date exacte sera communiquée ultérieurement aux familles) :
ouverture des inscriptions aux activités périscolaires (Restauration, accueils matin et soir, centre de loisirs du mercredi, étude)

Vacances

2025
2026

Vacances de la Toussaint

Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025

Vacances de Noël

Du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier 2026

Vacances d'hiver

Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026

Vacances de printemps

Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026

Vacances d'été

Samedi 4 juillet 2026

À noter :

- Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours.
- Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours.
- Les cours reprennent le matin des jours indiqués.
- Les élèves n'auront pas classe les jeudi 14 mai et vendredi 15 mai 2026.